

Désignation de l'entreprise : SAS PARIS REUNION MONTPELLIER IMMOBILIER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 17 RUE LABOURDONNAIS		97400 ST DENIS		
Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 32486470100028			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, 13 0 0 4 2 0 2 4		
		N-1 13 0 0 4 2 0 2 3		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	90 395	AG	84 139
	Fonds commercial (1) AH	96 136	AI	35 000
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	61 136
	Terrains AN		AO	
	Constructions AP	151 179	AQ	55 481
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT	334 929	AU	295 359
Immobilisations en cours AV		AW		
Avances et acomptes AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU	361 311	CV	
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF		BG	
	Autres immobilisations financières* BH	7 615	BI	
TOTAL (II) BJ	1 041 564	BK	531 115	
STOCKS * ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL		BM	
	En cours de production de biens BN		BO	
	En cours de production de services BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR		BS	
	Marchandises BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	87 134	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	306 145	BY	
	Autres créances (3) BZ	1 679 047	CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
DIVERS	Disponibilités CF	1 172	CG	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	23 979	CI	
	TOTAL (III) CJ	2 097 477	CK	2 097 477
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	3 139 041	1A	531 115
Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	7 615	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilsations :	Stocks :	Créances :	

CERTIFIÉ
COMPTABLE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS PARIS REUNION MONTPELLIER IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.0....0.0.0.....)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	56 445	56 445
	Report à nouveau	DH	879 732	653 905
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	354 922	675 827
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 379 099	1 474 177
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	279 130	394 715
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	323 642	317 691
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	216 223	252 967
	Dettes fiscales et sociales	DY	401 156	410 790
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8 675	8 675
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 228 826	1 384 838	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 607 925	2 859 015	
RENVOLS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 228 826	1 105 918	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PARIS REUNION MONTPELLIER IMMOBILIER

**Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
Siège social : 17 rue Labourdonnais, 97400 Saint-Denis
324864701 RCS Saint-Denis**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 04 OCTOBRE 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2024 s'élevant à 354 922 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	354 922 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	879 732 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	1 234 654 euros
A titre de dividendes	200 000 euros
Soit 40 euros par action	
Le solde	1 034 654 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 1 034 654 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 040 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 99 960 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à l'issue de l'Assemblée.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 avril 2021 :

196 004 euros, soit 39.20 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 98 039 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 97 965 euros

Exercice clos le 30 avril 2022 :

300 000 euros, soit 60 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 060 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 149 940 euros

Exercice clos le 30 avril 2023 :

450 000 euros, soit 90 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 225 090 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 224 910 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 04 octobre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
André, Henri, Bernard LADEVEZE

